



L'essentiel, c'est vous.

### COMMUNIQUÉ AVIS DE CONVOCATION A L'AGO



L'essentiel, c'est vous.

#### **AVIS DE REUNION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Les Actionnaires d'EQDOM, Société Anonyme, au capital de 167.025.000 dirhams, (ci-après la "Société") sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la Société (ci-après l'Assemblée) le :

**Vendredi 30 Mai 2025 à 11 heures**

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux administrateurs ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
5. Fixation du montant des jetons de présence ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article 56 de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée et décision à cet égard ;
7. Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales.

##### **Modalités de participation à l'Assemblée :**

**Les actionnaires titulaires d'actions au porteur**, devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social de la Société, cinq (5) jours avant la réunion de l'Assemblée, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

**Les actionnaires titulaires d'actions nominatives**, devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif soit en nominatif administré, cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la Loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (ci-après la "Loi"), a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée, avec accusé de réception, dans un délai de dix (10) jours à compter de la publication de l'avis de convocation à l'adresse de contact indiquée ci-dessous.

Les actionnaires seront accueillis au siège social de la Société, le 30 mai 2025, à partir de 11 heures.

##### **Contact:**

- Bouchra AOUNATOU
- Tel : 06 62 76 85 74
- Adresse : 127, ANGLE BOULEVARD ZERKOUNI ET RUE IBNOU BOURAID

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts de la Société, tout actionnaire peut voter à ladite Assemblée par correspondance dans les conditions prévues à l'article 131 bis de la Loi. A cet effet, tout actionnaire pourra, à compter de la publication du présent avis de convocation, demander par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de la Société, un formulaire de vote par correspondance. La Société fera droit à toute demande reçue au siège social de la Société au plus tard dix (10) jours avant la date de l'Assemblée. Seuls les formulaires de vote par correspondance reçus au siège social de la Société au plus tard deux (2) jours avant la date de l'Assemblée seront pris en compte pour le calcul du quorum à ladite Assemblée.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social de la Société, des documents et informations dont la communication est prescrite par la Loi, et sur le site internet de la Société [www.eqdom.ma](http://www.eqdom.ma).

##### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Société d'Équipement Domestique Et Ménager - EQDOM S.A, au Capital de 167.025.000 Dhs

S.S. Casablanca - 127, Angle Boulevard Zerkouni et Rue Ibno Bouraid - RC N° 32.75

« Société de crédit à la consommation régie par l'arrêté n° 678-02 du 28 Moharram 1423 (12 avril 2002) »

[www.eqdom.ma](http://www.eqdom.ma)

### COMMUNIQUÉ PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS DE L'AGO



L'essentiel, c'est vous.

#### **PROJET DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et après avoir examiné les états de synthèse relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2024, approuve sans réserve et dans leur intégralité l'ensemble des documents précités ainsi que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un déficit net d'un montant de 6 963 457,29 dirhams.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter l'intégralité du déficit net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 d'un montant de 6 963 457,29 dirhams au compte report à nouveau.

Le compte « report à nouveau » présentera ainsi un solde créditeur de 396 629 651,53 dirhams.

##### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme globale de 1 550 000,00 (UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE MILLE) dirhams au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

##### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des dispositions des articles 56 et suivants de la Loi 17/95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, prend acte des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024 et constate qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

##### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités de dépôt, d'enregistrement et de publicité qui seront nécessaires.

**N/B : Les états de synthèse sociaux et consolidés de l'exercice 2024 ont été publiés dans FNH.ma du 28 mars 2025.**



L'essentiel, c'est vous.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024



AC9, Rue Al Meysse, Secteur 15,  
Hay Ryad 10100 Rabat  
Maroc

Aux actionnaires de la société  
EQDOM S.A.  
127, Bd. Zerkouni  
20100, Casablanca  
Maroc

Rapport Général des commissaires aux comptes  
Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société EQDOM S.A. (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.369.229 KMAD dont une perte nette de 6.963 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société EQDOM S.A. au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



7, Boulevard Driss Sliaoui  
Casablanca  
Maroc



Notre réponse

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM S.A. et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Revoir les règles de classification des créances sur la clientèle et des immobilisations données en LOA et les contrôles relatifs à la classification des créances et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ;
- Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à 5.554 MMAD et 2.616 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib, s'élève à 1.246 MMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constitue un point clé de l'état, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

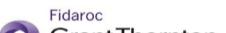
Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

2

1



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont préparés et présentés conformément, que ce soit relativement aux études ou à d'autres, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, et à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de ce rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amerler la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 25 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.  
Abderahim GRINE  
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON  
FIDAROC Fidaroc Grant Thornton  
Membre du réseau Grant Thornton  
7 Bd. Casablanca, Casablanca  
Tél : 05 22 64 65 00 - Fax : 05 22 66 70

Faïçal MEKOÜAR  
Associé

3

4



L'essentiel, c'est vous.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

**IBDO Audit, Tax & Advisory**  
Fidaroc Grant Thornton

Aux actionnaires de la société  
EQDOM S.A.  
127, Bd. Zerkouni  
20100, Casablanca  
Maroc

7, Boulevard Driss Slaoui  
Casablanca  
Maroc

**Rapport des commissaires aux comptes sur les états de synthèse consolidés**

**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société **EQDOM S.A. et de sa filiale** (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, l'état des soldes de gestion consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, le tableau des variations des capitaux propres consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **4.775 KMAD** dont une perte nette consolidée de **4.775 KMAD**.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

1

**IBDO Audit, Tax & Advisory**  
Fidaroc Grant Thornton

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
<b>Risque identifié</b>	<b>Notre réponse</b>
Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit et exposés au groupe à une partie importante de ses clients, dont les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.
Ces provisions sont établies en application des principes du Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert :	Nos travaux d'audit ont notamment consisté à :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification des engagements en souffrance ;</li> <li>- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revoir les règles de classification des créances sur la clientèle et des immobilisations données en LOA et leur conformité au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ;</li> <li>- Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.</li> </ul>
Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).	
Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à 5.554 MMAD et 1.673 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib, s'élève à 1.246 MMAD.	
Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant apperçus pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	
<b>Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés</b>	
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.	
Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.	

2

**IBDO Audit, Tax & Advisory**  
Fidaroc Grant Thornton

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entièreté de la responsabilité de l'opinion d'audit.

3

**IBDO Audit, Tax & Advisory**  
Fidaroc Grant Thornton

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute défaillance importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 25 avril 2025

**Les Commissaires aux Comptes**

**BDO Audit, Tax & Advisory S.A.**  
Abderrahim GRINE  
Associé

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Fidaroc Grant Thornton  
7 Bd. Driss Slaoui Casablanca  
Tél : 05 22 54 08 00 - Fax : 05 22 29 99 70  
Faihal MEKOUE  
Associé

4

# Communication financière



L'essentiel, c'est vous.

## COMMENTAIRE

« En 2024, EQDOM a confirmé la solidité de son modèle de croissance, porté par une dynamique soutenue sur les crédits personnels et automobiles ainsi que par la signature de nouveaux partenariats stratégiques. La production nette s'est élevée à 2 808 MMAD, en hausse de +17% par rapport à l'année 2023. Les encours brut client ont atteint 10.221 MMAD, enregistrant une progression de +3 %, portée principalement par le crédit automobile.

Le Produit Net Bancaire s'est établi à 540 MMAD, en quasi-stabilité par rapport à l'année précédente. La hausse des encours et la forte croissance des commissions ont été atténuées principalement par la hausse des coûts de refinancement.

Quant au Résultat Net, il enregistre une baisse de - 7 MMAD, impacté par des éléments exceptionnels, dont un contrôle fiscal.

EQDOM affiche des fondamentaux robustes avec un ratio Tier 1 de 16,5 %, largement supérieur au seuil réglementaire de 9 %.

Fort de ses fondamentaux et de sa position sur le marché du crédit à la consommation, EQDOM poursuivra en 2025 l'accélération de sa stratégie de croissance à travers :

- Le renforcement de l'offre commerciale pour s'adapter aux besoins évolutifs des clients ;
- L'accélération de la digitalisation des canaux de distribution ;
- Le développement de nouveaux partenariats ;
- Le maintien d'une gestion rigoureuse des risques.

EQDOM demeure pleinement engagée à offrir une expérience client de qualité tout en consolidant sa performance financière et opérationnelle. »

### BILAN ACTIF

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	77	358
2. Crédits sur les établissements de crédit et assimilés	34 679	111 769
• A vue	34 679	111 769
• A terme		
3. Crédits sur la clientèle	5 554 084	5 502 062
• Crédits de trésorerie et à la consommation	5 284 277	5 220 079
• Crédits à l'équipement		
• Crédits immobiliers		
• Autres crédits	269 807	281 984
4. Crédits acquis par affacturage		
5. Titres de transaction et de placement	0	80 048
• Bons du Trésor et valeurs assimilées		
• Autres titres de créance		
6. Titres de propriété	0	80 048
6. Autres actifs	888 014	862 781
7. Titres d'investissement		
• Bons du Trésor et valeurs assimilées		
• Autres titres de créance		
8. Titres de participation et emplois assimilés	2 207	2 207
9. Crédits subordonnés		
10. Immob. données en crédit-bail et en location	2 615 795	2 342 488
11. Immobilisations incorporelles	76 856	63 455
12. Immobilisations corporelles	38 377	41 047
<b>Total de l'actif</b>	<b>9 210 088</b>	<b>9 005 215</b>

### BILAN PASSIF

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	56 506	126 294
2. Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	1 289 739	2 299 071
• A vue	249 910	242 953
• A terme	1 039 829	2 056 118
3. Dépôts de la clientèle	1 527 584	1 378 369
• Comptes à vue créditeurs		
• Comptes d'épargne		
• Dépôts à terme		
• Autres comptes créditeurs	1 527 584	1 378 369
4. Titres de créance émis	4 439 191	3 160 673
• Titres de créance négociables émis	4 439 191	3 160 673
• Emprunts obligataires émis		
• Autres titres de créance émis		
5. Autres passifs	397 390	450 809
6. Provisions pour risques et charges	130 453	121 948
7. Provisions réglementées		
8. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9. Dettes subordonnées		
10. Ecarts de réévaluation		
11. Réserves et primes liées au capital	805 570	805 570
12. Capital	167 025	167 025
13. Actionnaires. Capital non versé (-)		
14. Report à nouveau (+/-)	403 593	405 562
15. Résultat nets en instance d'affection (+/-)		
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	-6 963	89 894
<b>Total du Passif</b>	<b>9 210 088</b>	<b>9 005 215</b>

### COMpte DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

	31/12/2024	31/12/2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 907 491</b>	<b>1 831 127</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	484 143	489 152
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	153	0
Produits sur titres de propriété	17 905	19 278
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 318 913	1 245 452
Commissions sur prestations de service	85 893	66 920
Autres produits bancaires	484	10 325
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 367 889</b>	<b>1 285 854</b>
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	52 089	69 141
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	0	0
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	131 026	90 169
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 176 396	1 122 605
Autres charges bancaires	8 379	3 939
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>539 602</b>	<b>545 273</b>
Produits d'exploitation non bancaire	3 203	2 240
Charges d'exploitation non bancaire	0	0
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>325 518</b>	<b>286 647</b>
Charges de personnel	98 382	97 387
Impôts et taxes	2 967	2 402
Charges externes	181 601	171 043
Autres charges générales d'exploitation	25 734	804
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	16 835	15 101
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>217 287</b>	<b>260 866</b>
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOLUVABLES</b>	<b>473 264</b>	<b>537 401</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	267 406	380 004
Perdes sur créances irrécouvrables	162 910	112 203
Dotations aux provisions pour risques et charges	42 948	45 194
Autres dotations aux provisions	0	0
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPÉRATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>338 203</b>	<b>421 205</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	290 160	371 751
Récupérations sur créances amorties	15 600	14 667
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations incorp. & corporelles	0	0
Reprises de provisions pour risques et charges	32 443	34 787
Autres reprises de provisions	0	0
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>82 225</b>	<b>144 670</b>
Produits non courants	5 929	19 023
Charges non courantes	11 271	16 729
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>76 883</b>	<b>146 964</b>
Impôts sur les résultats	83 847	57 069
Contribution pour l'appui à la cohésion sociale	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-6 963</b>	<b>89 894</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 254 826</b>	<b>2 273 595</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 261 790</b>	<b>2 183 700</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-6 963</b>	<b>89 894</b>

**BDO Audit, Tax & Advisory**

SAE - BDO Audit, Tax & Advisory

127, Bd Zerktouni

10100, Casablanca

Maroc

**Fiduciaire**  
**Grant Thornton**

SAE - Fiduciaire

127, Bd Zerktouni

10100, Casablanca

Maroc

**Rapport Général des commissaires aux comptes**  
Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

**Audit des états de synthèse**

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Administrateur Général du 30 mai 2023, nous avons effectué une vérification des états de synthèse émis par la Société EQDOM S.A. au 31 décembre 2024, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte des produits et charges, l'état des sociétés de gestion, les tableaux des flux des trésoraires pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date. Les états de synthèse ont été établis en conformité avec les normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l'autorité de régulation et de supervision financière et réglementaires qui nous sont applicables et aux normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l'autorité de régulation et de supervision financière et réglementaires qui nous sont applicables et aux normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l'autorité de régulation et de supervision financière et réglementaires qui nous sont applicables et aux normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l'autorité de régulation et de supervision financière et réglementaires qui nous sont applicables et aux normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l'autorité de régulation et de supervision financière et réglementaires qui nous sont applicables et aux normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l'autorité de régulation et de supervision financière et réglementaires qui nous sont applicables et aux normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l'autorité de régulation et de supervision financière et réglementaires qui nous sont applicables et aux normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l'autorité de régulation et de supervision financière et réglementaires qui nous sont applicables et aux normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l'autorité de régulation et de supervision financière et réglementaires qui nous sont applicables et aux normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l'autorité de régulation et de supervision financière et réglementaires qui nous sont applicables et aux normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l'autorité de régulation et de supervision financière et réglementaires qui nous sont applicables et aux normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l'autorité de régulation et de supervision financière et réglementaires qui nous sont applicables et aux normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l'autorité de régulation et de supervision financière et réglementaires qui nous sont applicables et aux normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l'autorité de régulation et de supervision financière et réglementaires qui nous sont applicables et aux normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l'autorité de régulation et de supervision financière et réglementaires qui nous sont applicables et aux normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l'autorité de régulation et de supervision financière et réglementaires qui nous sont applicables et aux normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l'autorité de régulation et de supervision financière et réglementaires qui nous sont applicables et aux normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l'autorité de régulation et de supervision financière et réglementaires qui nous sont applicables et aux normes de préparation des états financiers édictées par l'Ordre des Experts Comptables et Auditrices du Maroc, conformément aux règles et réglementations édictées par l

# Communication financière



L'essentiel, c'est vous.

En milliers de DH			En milliers de DH			En milliers de DH		
ACTIF	31/12/2024	31/12/2023	PASSIF	31/12/2024	31/12/2023	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	31/12/2024	31/12/2023
1.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	9 283	6 825	1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	56 506	126 294	1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 918 034	1 839 196
2.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	34 679	111 769	2.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 289 739	2 299 071	2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	512 591	516 422
.A vue	34 679	111 769	.A terme	249 910	242 953	3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	153	49
.A terme				1 039 829	2 056 118	4. Produits sur titres de propriété	0	0
3.Créances sur la clientèle	5 554 084	5 502 063	3.Dépôts de la clientèle	0	0	5. Produits sur opérations de crédit-bail et de location	1 318 913	1 245 452
.Crédits de l'épargne et à la consommation	5 284 277	5 220 079	.Comptes à vue créateurs			6. Commissions sur prestations de service	85 893	66 920
.Crédits à l'équipement			.Comptes d'épargne			7. Autres produits bancaires	484	10 355
.Crédits immobiliers			.Dépôts à terme					
.Autres crédits	269 807	281 984	4.Titres de créance émis	4 439 191	3 160 673			
4.Opérations de crédit-bail et de location	1 673 347	1 489 263	.Titres de créance négociables émis	4 439 191	3 160 673	11.Charges sur opérations de crédit-bail et de location	1 176 396	1 122 405
5.Créances acquises par affacturage			.Emprunts obligataires émis			12. Autres charges bancaires	8 387	3 939
6.Titres de transaction et de placement	4 800	84 848	.Autres titres de créance émis					
.Bons du Trésor et valeurs assimilées			5.Autres passifs	336 855	396 538			
.Autres titres de créance	4 800	84 848	6.Ecart d'acquisition					
7.Autres actifs	248 637	290 705	7.Provisions pour risques et charges	130 453	121 948			
8.Titres d'investissement	0	0	8.Provisions réglementées					
.Bons du Trésor et valeurs assimilées			9.Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie					
.Autres titres de créance	0	0	10.Dettes subordonnées					
9.Titres de participation et empris assimilés	0	0	11.Primes liées au capital	83 325	83 325			
10.Titres mis en équivalence			12.Capital	167 025	167 025			
.Entreprises à caractère financier			13.Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0			
.Autres entreprises			14.Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	1 142 149	1 145 441			
11.Créances subordonnées	0	0	.Part du groupe	1 142 131	1 145 423			
12.Immobilisations incorporelles	76 856	62 455	.Part des intérêts minoritaires	18	18			
13.Immobilisations corporelles	38 842	41 512	15.Résultat net de l'exercice (+/-)	-4 715	89 125			
14.Ecart d'acquisition			.Part du groupe	-5 320	88 571			
<b>Total de l'actif</b>	<b>7640 528</b>	<b>7589 440</b>	.Part des intérêts minoritaires	605	554			
En milliers de DH			<b>Total du Passif</b>	<b>7640 528</b>	<b>7589 440</b>			
<b>HORS BILAN</b>								
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>14 082</b>	<b>16 083</b>						
1.Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés								
2.Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	14 082	16 083						
3.Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés								
4.Engagements de garantie d'ordre de la clientèle								
5.Titres achetés à remboursement								
6.Autres titres à livrer								
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>720 766</b>	<b>727 658</b>						
7.Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	720 766	727 658						
8.Engagements de garantie reçus de LMV								
9.Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers								
10.Titres vendus à remboursement								
11.Autres titres à recevoir								
<b>VALEURS ET SURETÉS RECUES EN GARANTIE</b>	<b>45 699</b>	<b>47 549</b>						
12.Hypothèques	45 699	47 549						

**BDO** Audit, Tax & Advisory

MCB, Rue 44 Hassan, Bâtiment 11  
Tunis, Tunisie 1000

Aux actionnaires de la société  
**EQDOM S.A.**  
127, Bd Zerktouni  
20100, Casablanca  
Maroc

**Fiducia**  
**Grant Thornton**

Business Advisor  
Audit, Tax & Consulting

## Rapport des commissaires aux comptes sur les états de synthèse consolidés

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société **EQDOM S.A.** et de sa filiale 50% « groupe », qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le bilan des actifs de gestion consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, le tableau des variations des capitaux propres consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **4.378.783 KMAD** dont une petite partie consolidée de **4.715 KMAD**.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent dans leurs termes significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au règlement comptable en vigueur au Maroc.

### Périmètre de l'exposé

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement détaillées dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour former notre opinion dudit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, est le plus importante dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période consolidée. Ces questions ont été testées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

#### Risque identifié

Les crédits à la clientèle et les immobilisations détenues en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à la perte de certains actifs si les contreparties s'avèrent incapables de tenir tous leurs engagements financiers. Le groupe constate des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Établissements de Crédit et d'Assurance (PCCA) et du règlement de l'Ordre des Experts Comptables (OEC) au Maroc relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert :

- L'identification des engagements en suffisance;
- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances;

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'état des informations complémentaires (ETIC).

Le 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle nettes et les immobilisations détenues en LOA nettes s'élevaient respectivement à **5 554 KMAD** et **1 673 KMAD**. Le montant total des provisions consolidées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/02/2022 du Béni Al Maghrib, s'élève à **1 246 KMAD**.

Nous avons constaté que l'application du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations détenues en LOA ainsi que l'évaluation des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances, est démontrée prélevant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

#### Notre réponse

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe et testé les diverses méthodes retenues à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Revoir les règles de classification des créances sur la clientèle et ces immobilisations détenues en LOA et les contrôles au PCCA et les dispositions de la circulaire 19/02/2022 de Béni Al Maghrib;
- Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place;

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au règlement comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation éthique de synthèse consolidés exemptés d'erreurs significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Le cas de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, tout si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste se présente à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### Réponsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'erreurs significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisée conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de déceler toute erreur significative qui pourait exister. Les erreurs peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable d'entendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur eux-mêmes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exigeons, notre jugement professionnel et faisons preuve d'expertise critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des erreurs significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et nous examinons et mettons en œuvre des procédures dudit en réponse à ces risques, et nous examinons des éléments probants suffisants et appropriés pour former notre opinion. Le risque de non-détection d'une erreur significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une erreur significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les déclarations volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures dudit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- Nous appliquons une casuistique appropriée des méthodes comptables retenues et la casuistique relative des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous formons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'